

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 6

Artikel: Les dictons de février
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jourd'hui. On faisait, au « foua de la kumena », des fournées qui donnaient du pain pour un mois et plus. En été, il moisissait facilement, et il n'était pas rare de voir porter au four, pour être recuit une, deux et même trois fois, du pain tout vert de moisissure. On ne commençait à manger la viande fumée d'un porc que lorsqu'un autre porc se mettait à la cheminée. Les noix, on ne les utilisait souvent qu'une année après la récolte, afin que, à cause de leur amertume, on n'en mangeât point en les « grimailant ». On vivait « su le villio », sur les vieilles provisions. « Il serait téméraire, ajoute M^{me} Odin, de vouloir jeter le blâme sur une coutume qui a beaucoup contribué à enrichir nos paysans. Cette richesse, sans doute, a sa source dans une économie qui frisait l'avarice, mais elle témoigne d'une austérité de vie et d'un renoncement dont nous ne serions plus capables. Autrefois, on jeûnait véritablement ; on ne cuisait rien et l'on ne mangeait presque rien de tout le jour ; maintenant, pour bien jeûner, on fait de telles quantités de gâteaux « ke l'é on-na vergogne ! »

En fait de vêtements, la simplicité s'en est aussi allée. On ne voit plus les hommes porter, leur vie durant, ces « gardabi » (redingotes) qu'ils tenaient de leurs pères, léguaient à leurs enfants, et avec lesquels ils allaient à l'église, aux noces, aux baptêmes, aux enterrements et au dehors pour les affaires importantes. Les femmes avaient des « gredons à bretalè » (jupons à bretelles). Jamais elles n'eussent osé porter des robes bigarrées : s'il était survenu un deuil, qu'en auraient-elles fait ? Pour cirer les souliers, chacun passait la brosse contre les marmites, « su dau matoron » et ensuite sur la chaussure, qui devenait bien noire. Quant aux parapluies, personne n'en avait avant 1800. Pleuvait-il, les gens se mettaient des sacs ou des tabliers sur les épaules, « mimamein kan l'alavan ou preidzo. »

C'était le temps des grands poêles de molasse qu'on chauffait de la cuisine. Ces bons gros « forné » avaient une « karèta » ou escalier de deux marches où les vieillards passaient la veillée en sommeillant ou bien en jouant au « merolet » (marelle). Les lignes de ce jeu y étaient gravées légèrement. Neuf ou douze haricots de couleur différente servaient de jetons, et des fruits secs formaient l'enjeu. Sur le poêle, on mettait un coussin de noyaux de cerises, sous lequel on fourrait les mains pour se chauffer.

Dans les soirées fraîches de l'automne, quand on ne chauffait pas encore le « forné », on faisait une flambée à la cuisine, sur le foyer, et chacun prenait place à l'entour ; les femmes relevaient un peu leurs jupes, autant pour ne pas les salir que pour mieux se chauffer ; c'est ce qu'on appelait « kaforná ». Sur la maisonnée, la « bouarné » ouvrait son vaste manteau. Que de belles veillées passées là-dessous à jaser et à rire tout en faisant les bricolets ou les échals ! Les garçons courtoisaient les jeunes filles, et maint soupir a pu s'exhaler vers le ciel par ce canal au travers duquel on voyait les étoiles, qui paraissaient toucher la « bouarné ». Tout s'en va ; la « bouarné » ne sera bientôt plus qu'un vague souvenir des temps passés.

A la fin de l'année, tout l'intérieur de la cheminée se garnissait de viande de porc, qui s'y fumait admirablement et devenait excellente. Ces provisions étaient la gloire de la maison. On raconte qu'un vieillard un peu simple demeurait en extase devant les saucisses et les saucissons suspendus à sa cheminée, et s'écriait : « Lé z'andzé, lé z'arkandzé et le péire-gran éternel ! Lé ci ke l'é le mélliou dé ti ! » Les anges, c'étaient les saucisses ; les archanges, les saucissons ; le père-grand éternel, le « boutefâ » ou saucisson fait avec le gros boyau, et qui était le meilleur de tous ! La race des adorateurs du boutefâ ne s'est pas perdue, bien qu'on ne sache plus le fumer comme autrefois.

Si le temps où l'on ne rougissait pas de « déveza patué » avait son charme, il faut reconnaître d'autre part que grande était l'ignorance de la population. Les maîtres d'école eux-mêmes ne passaient guère pour des puits de science. M^{me} Odin raconte qu'un régent de Blonay se trouvait embarrassé quand il fallait lire dans la bible le nom de Cappadoce, si bien que Cappadoce devint son sobriquet. Un autre magister, voyant un de ses écoliers hésiter aussi devant un terme de géographie, lui dit : « Kanblia-lo ci inke, se te ne le sâ pa ! »

Quant aux naïves croyances, inutile de dire qu'elles fleurissaient à Blonay autant que partout ailleurs : L'arbre fruitier fleurissant en automne annonçait une mort prochaine dans la famille du propriétaire. On se gardait de compter les étoiles afin de ne pas attirer des verrues. Pour prévenir la crampe, les femmes portaient des jarretières rouges. « J'ai connu, écrit M^{me} Odin, une bonne vieille femme qui guérissait les dardres (« lé dèrdé ») par la prière : elle prenait trois fétus de paille qui avaient le nœud ; elle les promenait trois fois autour de la darte en priant, mais on ne l'entendait pas prier ; à la fin de chaque tour, elle soufflait sur la paille. Elle faisait cela trois jours de suite, et la darte disparaissait complètement. J'ai vu cela de mes propres yeux, et ce n'est pas une bourde. » On conservait l'extrémité du « bourellion » (nombril) du nouveau-né, extrémité qui se détache au bout de quelques jours. Ce lambeau, s'il appartenait à un garçon, on le mettait dans le sac militaire, pour faire de l'enfant un vaillant soldat ; celui des filles était coupé en fines lanières, plus tard cousues par elles, afin qu'elles devinssent adroites et aptes à tous les ouvrages de leur sexe. Pour se débarrasser d'un « gotro » (goître), on nouait autour du cou une aiguillée de soie ayant passé dans le gros orteil d'une personne aimée et qui venait de mourir. « J'ai connu une fillette de neuf ans, dit l'auteur, qu'on a condamnée à cette épreuve, malgré sa profonde terreur. »

Infaillibles étaient les présages tirés des songes : « Kan on rév' apréi déi z'einfan, on vin malado ». Si l'on rêve d'œufs, « on a déi crouïe leinwoué », on a de méchantes langues (on est calomnié) ; si les œufs sont cassés, c'est moins mauvais. Rêver de cerises noires, signe de mort. D'autre part, quand on rêve des morts, on a des nouvelles des vivants absents. Rêver de cochons est de bon augure.

Les gens du Blonay d'autrefois ne croyaient pas moins fermement à l'existence des « servants », ces esprits familiers qui jouaient toute sorte de tours. Chez les Joffrey, — qui possédaient le domaine de Leiterand et nombre d'albums sur les monts, sans compter la Tour de Gourze, — il y avait un servent qui allait d'un de ces endroits à l'autre, d'autant plus aisément qu'il pouvait « se fère ein dzein », se transformer en homme. Quelques personnes l'ont vu, au commencement du XIX^e siècle, sous la forme d'un petit animal semblable à un rat. Un jour, en Ortière, la plus belle génisse du troupeau se trouva, on ne sut comment, juchée en haut du toit. Elle ne regagna le pâturage que lorsque l'armail des Joffrey eût préparé la petite offrande de crème qu'attendait le servent. Aux Riaux, pour avoir négligé ce devoir, on trouva la chaudière transpercée de clous. Une autre fois, le servent avait attaché toutes les vaches au même lien. Les Joffrey ayant vendu leurs propriétés de Blonay, leur lutin quitta le pays pour se réfugier à la Tour de Gourze.

Au « mândzo déi bou » (médecin des bois), on attribuait le pouvoir de dissiper le mal fait par les sorciers. Ce personnage, Denis M., vétérinaire, à Châtel-St-Denis, fut maintes fois appelé à Blonay pour délivrer quelqu'un d'un mauvais sort. En 1845, il chassa par la cheminée une sor-

cière qui empêchait un nouveau-né de prendre le sein. Il n'acceptait pas d'argent pour prix de ses services ; on le récompensait en lui envoyant tantôt un tonnelet de vin, tantôt un panier de raisins.

Plus près de nous, une jeune fille, marraine de l'enfant d'une « donneuse de sort », tombe malade. Les médecins sont impuissants à la guérir. On s'adresse alors à une sorcière de Brent, qui réclame le dernier cadeau fait par la jeune fille à sa filleule ; c'était une robe. Dans la cuisine, on allume un grand feu de sarments. Pendant qu'il brûle, les membres de la famille tournent autour du feu en frappant dessus avec des bâtons, et l'exorciste bat vigoureusement la robe, suspendue au faite de la maison, pour en faire sortir le mal. D'après une autre version, la robe devait être mise sous un égoût : quand elle serait pourrie, la jeune fille guérirait ! Hélas ! elle n'a pas guéri, elle est morte poitrinaire. A la suite de divers cas analogues, la sorcière a été condamnée, non au feu, mais à une forte amende. »

Aujourd'hui, le mot de sorcier n'exprime plus en général qu'une idée de méchanceté : « on villio sorsié », un méchant vieillard ; « ellia sorsière dé femâla ! », cette peste de femme ; « ellia sorsière dé chôla m'a fé tsezi ».

(A suivre.)

V. F.

L'entraînement. — Un monsieur entre chez un oiseleur pour acheter un perroquet.

Il est fort tenté par un perroquet de port et de plumage magnifiques.

— Mais il ne parle pas, votre oiseau ? fait-il à l'oiseleur.

— Faites pas attention, M'sieu ; il m'est arrivé hier de Ceylan. C'est l'émotion du voyage. Vous verrez que quand il aura passé seulement une heure avec madame, vous ne pourrez plus le faire taire.

LES DICTONS DE FÉVRIER

Pluie de février

Vaut jus de fumier.

Février le court, le pire de tous.

Février entre tous les mois
Le plus court et le moins courtis.Si février ne fourvoye,
Février doit remplir les fossés ;
Mars doit les rendre secs.Belle avoine de février,
Bonne espérance au grenier.Si février ne fait pas des siennes
Mars lui livre camp et guerre fière.En février, s'il grêle et tonne,
C'est la marque d'un bel automne.Se févrâi févrouïe,
Mâ mine ein tsan lè z'ouïe.Le fau que févrâi
Fasse son devâi.

Se févrâi ne fevrouïe, mâ amine mâle z'ouïe.

Se févrâi ne fevrotte
Mâ vint que tot débllotte.

Se janviêne janviotte et se févrâi ne fevrotte, mâ lo dzemotte.

A la Saint-Matiâ (24 février)
Bouna féna, dzita tè z'a.Aveina de févrâi
Fa plîeyi lo chôlai.Se févrâi ne fevrotte,
Se trôve mâ que mermotte.Se fevrâi ne fevrouïe
Vint mâ que l'eïn-nouïe.Se févrâi ne fevrouïe,
Mâ et avri mèneron gran broui.Quan tou' au mai de févrâi
Fau porté lè bossot au gournâi.Lè fève de févrâi
Fân treinblâ lè solâi.

Févrâi l'è maiti ovrà,
Se n'è a premi, l'è a dèrà.

Lo mai de févrâi l'è lo-mai ài tsa.

Vau mf on lau su lo fémé qu'on omo a pi detzau ein févrâi.

Vau mî su la courtena dou pi de nâi
Qu'on omo detzau ein févrâi.

On dit dans le patois picard :

Fevrier, fevrier,

Si tu gèles, t'engèleras mes tchios (mes choux).

Februariot,

Si tu gèles, gèle pas mes piots.

(On dit aux enfants, en Picardie, que les grives chantent cette phrase quand elles commencent à couvrir.)

Evocation de l'année terrible. — Nous avons, samedi dernier, annoncé la sortie de presse du volume intitulé : *Vers Sedan*, de M. Ernest-Marc Tissot, rédacteur à la *Feuille d'avis de Lausanne*.

Nous avons dit qu'en ce volume, l'auteur, pour répondre à de nombreuses demandes, a groupé les articles qu'il a publiés, en automne dernier, dans la *Feuille d'avis*, au retour d'un voyage qu'il fit au pays où se déroulèrent les événements tragiques qu'il rappelle. C'est encore tout pénétré de l'émotion profonde qu'il ressentit au cours de cette visite aux lieux qui en furent témoins, que M. Tissot a écrit le récit anecdotique de cette mémorable bataille du 1^{er} septembre 1870, où succomba le second empire.

On voit par là tout l'intérêt que présente ce livre, basé sur les documents historiques les plus incontestables et illustré de clichés qui facilitent la compréhension des opérations stratégiques.

On peut se procurer *Vers Sedan* (prix fr. 1.50) au bureau de la *Feuille d'avis de Lausanne*, place Palud, ou en s'adressant, par carte postale, à l'auteur, M. Ernest-Marc Tissot, avenue de Montagnibert, 8, à Lausanne.

HÉRITAGE IMPÉRIAL

Un fidèle ami du *Conteur* a bien voulu, avec l'autorisation de la famille, nous communiquer une copie du testament de Jean-Abram Noverraz, de Cully, habitant la campagne, La Violette, à Lausanne, et qui est mort en 1849.

Nombre de nos lecteurs savent que Jean-Abram Noverraz avait été valet de chambre de Napoléon 1^{er}, qu'il suivit en exil à Sainte-Hélène. A la mort de Napoléon, en 1821, J.-A. Noverraz rentra au pays.

Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe décida de ramener de Sainte-Hélène à Paris, pour les inhumer sous le dôme des Invalides, les cendres de Napoléon, J.-A. Noverraz fut invité à prendre part à l'expédition, qui s'embarqua sur la « Belle-Poulé » et que dirigea le prince de Joinville.

J.-A. Noverraz avait hérité de Napoléon quelques legs en argent et reçu de lui, en dépôt, plusieurs objets dont les plus importants figurent, on le sait, à notre Musée cantonal.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements intéressants, extraits du testament de J.-A. Noverraz.

« Les actes des dernières volontés de l'Empereur Napoléon m'ont constitué dépositaire de divers objets qui servaient à son usage particulier et dont il a légué la propriété à son fils, auquel je devais les remettre quand il aurait atteint l'âge de 16 ans.

» Après cette époque, les exécuteurs testamentaires s'adressèrent à l'Empereur d'Autriche, pour être autorisés par lui, à faire cette remise au « Roi de Rome », placé alors sous sa surveillance. Mais il fut répondu par son ministre Metternich que la politique de son souverain ne lui permettait pas de nous accorder une entrevue avec le duc de Reichstadt; que lorsque ce dernier aurait 21 ans, il serait majeur et libre de ses actions, alors nous pourrions, les autres dépositaires et moi, nommés par le tes-

tament de l'Empereur Napoléon, lui faire la remise des objets que nous avons en mains pour lui.

» Depuis cette démarche officielle, la mort du fils de l'Empereur mit obstacle à ce que nous nous adressâmes à lui et je n'ai pu légalement consentir aux réclamations inadmissibles qui m'ont été faites plusieurs fois jusqu'à ce jour, par des prétendants auxquels je n'ai pas reconnu la capacité de recevoir les dits objets. Et comme ils sont pour moi un dépôt sacré que je ne dois confier qu'à des mains sûres, je demande au Conseil d'Etat du canton de Vaud de retirer ces objets après ma mort et de les conserver au Musée cantonal, où ils devront rester jusqu'au moment autant incertain qu'éloigné où la restitution pourra en être opérée aux réclamants qui justifieront être habiles à s'en dire propriétaires.

» Ces objets sont :

» Trois selles à la française avec leurs brides et quatre fusils de chasse.

» Je dois expliquer à ce sujet :

» 1^o Que les éperons légués par l'Empereur à son fils ont été mis à ses bottes lorsqu'il fut placé à Sainte-Hélène, dans son cercueil, et qu'il fut revêtu de l'uniforme complet de colonel des chasseurs de sa garde.

» 2^o Que durant son séjour à Sainte-Hélène, l'Empereur n'a eu d'autres fusils de chasse que les quatre (et non cinq) qui m'ont été remis; mais dont un est double.

» Par son testament olographe fait à Sainte-Hélène, le 15 avril 1821, l'Empereur m'a légué cent mille francs; par son codicille du 24 du même mois, il a ajouté à cette libéralité six mille francs à prendre sur sa liste civile d'Italie; et enfin, par un autre codicille du même jour, il m'a encore donné vingt-cinq mille francs, payables sur les fonds remis encore à l'Impératrice Marie-Louise, à Orléans, en 1814, et s'élevant à deux millions.

» Il m'a été légué en totalité cent trente cinq mille francs de France, dont malgré mes démarches, je n'ai pu obtenir jusqu'à ce jour que huitante-huit mille francs, des exécuteurs testamentaires, par l'entremise de la maison Lafitte, de Paris.

Dans un codicille. M. J.-A. Noverraz ajoute ce qui suit, touchant d'autres objets qu'il avait reçus durant le temps qu'il passa au service de Napoléon.

» Depuis le départ de l'Empereur de Fontainebleau pour l'île d'Elbe, j'ai eu en mes mains un pistolet d'arçon de la fabrique Lepage, portant le N^o 261 et orné d'une tête de Méduse en argent. Il a été mon fidèle compagnon depuis cette époque.

» Je possède aussi un gobelet en argent aux armes de l'Empire, deux gilets d'uniforme en casimir blanc, un crochet de bottes et une pièce de bois (acajou) de l'enveloppe du cercueil de l'Empereur.

» Je désire que ces objets soient remis après mon décès, au Prince Louis-Napoléon Bonaparte. Je charge Messieurs Veret, membre du Conseil d'Etat du Canton de Vaud et Jean-François Gaudin, secrétaire-chef du Département de l'Intérieur, d'aller lui remettre ces objets. J'espère qu'ils lui feront plaisir.

» Je charge, par ce même codicille, ma sœur Suzanne-Elisabeth, épouse de Jean-François Gonet, de lui remettre en même temps deux nappes de table ouvragées, l'une de deux aigles et deux N couronnés, l'autre d'un aigle conduisant de jeunes aiglons.

CADEAU OFFICIEL

Timeo Danaos et dona ferentes. C'est du latin. Vous vous en doutez, sans doute. Cela veut dire : « Je crains les Grecs, même quand ils font des présents ». Le mot est de Virgile et se trouve dans l'*Eneïde*.

On pourrait bien en dire autant de l'Administration fédérale des postes.

Après de longs mois et de fréquentes requêtes, toujours éconduites, l'Administration des postes a consenti enfin à ramener la taxe de transports des journaux à 2/3 de centime, au lieu de 1 centime. Ce n'était que justice.

Primo. L'élévation de la taxe n'avait jamais été présentée que comme une mesure provisoire, nécessité par une période de déficits. Quand les bonis succédèrent aux déficits, on maintint tout de même l'augmentation. Le fisc est insatiable.

Secundo. La Confédération use tous les jours, à titre gracieux, de la publicité des journaux, qui ne lui doivent rien de plus que d'autres et qui seraient parfaitement fondés à lui faire payer les services qu'ils lui rendent. Les journalistes sont si bons enfants !

Si bons enfants, qu'ils se sont une fois de plus laissés rouler « dans les grandes largeurs », comme disent nos écoliers.

Non sans peine, l'Administration des postes s'est décidée à une révision de la loi postale, qui lui était depuis longtemps demandée de tous côtés.

Cette révision, de laquelle on espérait beaucoup et qui a provoqué de longs débats aux Chambres, a été d'emblée une déception générale. Les avantages qu'en attendait légitimement le public, c'est du côté de la poste qu'il faut les chercher. Et l'expérience de chaque jour confirme l'impression première.

On peut aujourd'hui déclarer sans scrupule qu'on nous a joués, oh ! mais complètement joués. C'est d'ailleurs le sort habituel du peuple, jusqu'au moment où il se fâche et renverse tout. Mais il est si lent à la colère que l'on a beau jeu de se moquer de lui.

Les journalistes n'ont pas été les moins dupés en cette affaire. On leur a accordé l'abaissement justifié d'un quart de centime qu'ils réclamaient; mais, en revanche, on leur a imposé de nombreux frais d'affranchissement qui sont inévitables et qu'ils n'avaient pas jusqu'ici. On leur a repris d'une main, et au delà, ce qu'on leur donnait de l'autre.

Morale : Ne demandez jamais de réformes et méfiez-vous des cadeaux officiels.

Ce n'est certes pas dans les usages ni dans le goût du *Conteur* d'entretenir ses lecteurs de pareils sujets. Il s'en excuse. Toutefois, il était bon de ne pas laisser s'accréditer chez le lecteur l'idée que les journaux sont seuls à tirer profit de la nouvelle loi postale. La victoire qu'ils ont obtenue par l'abaissement de la taxe à l'ancien taux est purement décorative, et leur budget, certes, n'a pas lieu de s'en féliciter, bien au contraire.

Théâtre. — Voici les spectacles de la semaine :

Dimanche 12 février, en matinée à 2 1/2 h., irrévocablement dernière représentation du *Bois sacré*. — En soirée, à 8 h., *Un cas de conscience*, pièce en 2 actes, de MM. Paul Bourget et Serge Basset, et *Miquette et sa mère*, comédie en 3 actes de MM. de Flers et Caillavet.

Mardi 14 février, *Magda*, pièce en 4 actes, de Sudermann.

Jeudi 16 février. Pour la première fois à Lausanne, *La Rabouilleuse*, pièce en 4 actes de M. Emile Fabre.

Kursaal. — Nous en sommes aux dernières de *Rève de valse*. Dimanche 12, dernière fois en matinée à 2 1/2 h. : mardi 14, irrévocablement dernière représentation. Peu de pièces ont eu au Kursaal un succès si spontané et si soutenu.

M. Tapie va faire une courte reprise de l'inépuisable *Veuve Joyeuse* avec Mme Ceska dans le rôle de Missia. Beaucoup de nouveaux costumes.

Nous aurons, avant cela, quatre représentations de Pougault, le célèbre comique; une série de représentations de : *Ces poisons d'hommes!* vaudoisier en 2 actes, cinq ou six jours seulement.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO